

# CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE PAR EQUIPES DAMES PROMOTION

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

### **I - CONDITION DE PARTICIPATION**

- **POUR LES CLUBS** : Ouvert à **1 seule équipe par club de Nouvelle-Aquitaine** qui n'a pas déjà une équipe en divisions du Championnat de Nouvelle-Aquitaine par équipes 2019.

Le nombre d'équipes sera limité à **18** et elles seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

- **POUR LES MEMBRES DES EQUIPES** : Cf. Règlements généraux du Vade-mecum Sportif 2019.

### **II – FORME DE JEU**

Interclubs par équipes de 12 équipières au maximum (6 joueuses).

Epreuve sur 2 jours

6 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores par jour sont retenus.

Les **2** meilleures équipes joueront en 2<sup>ème</sup> division en 2019.

### **III – ENGAGEMENT**

- Confirmation de participation sur Internet <http://xnet.ffgolf.org> **avant le samedi 16 février 2019 à minuit.**

- Inscription des joueurs sur Internet <http://xnet.ffgolf.org> **avant le vendredi 8 mars 2019 à minuit.**

- Les droits d'inscription s'élèvent à **180 € par équipe** payable **par chèque à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine**. Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la Ligue.

### **IV – PRIX**

Les équipes montant en 2<sup>ème</sup> division recevront un souvenir.